



# DOLPHIN ONE FILL BODY FILLER

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

DRIVING SURFACE PERFECTION

Date d'émission: 03-13-2018

Date de révision: 08-13-2019

Remplace la fiche: 02-14-2019

Version: 2.2

### RUBRIQUE 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : DOLPHIN ONE FILL BODY FILLER  
Code du produit : UP0659, UP0660  
UP Number : UP0659, UP0660  
Groupe de produits : mastic

#### 1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée : Charges

#### 1.3. Fournisseur

U-POL CANADA LIMITED  
Boîte postale P.O. BOX 48600  
BC V7X 1T2 VANCOUVER - CANADA  
T 1-800-424-9300  
[technicalsupport@u-pol.com](mailto:technicalsupport@u-pol.com) - [www.u-pol.com](http://www.u-pol.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Cancérogénicité, catégorie 2	H351
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1	H372
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3	H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H361 - Peut nuire au fœtus..  
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (GHS CA) :

P260 - Ne pas respirer les fumées, vapeurs.  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, Vêtements de protection.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

# DOLPHIN ONE FILL BODY FILLER

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
styrène	styrène styrène	(N° CAS) 100-42-5	15 - 30	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Carc. 2, H351 Repr. 2, H361 STOT SE 3, H335 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
talc	poudre de talc / silicate de magnésium hydraté / sterling 400 / talc / talc (Mg3H2(SiO3)4) / talc lubrifiant	(N° CAS) 14807-96-6	13 - 15	Carc. 2, H351
oxyde de titane(IV)	CRISPITE / dioxyde de titane / E171 / FRUF84 / Rutile MB-92 60X200 MESH / TIOXIDE TR92 / titane(IV)oxyde	(N° CAS) 13463-67-7	1,5 - 3	Carc. 2, H351
diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentane-diol	diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène / diisobutyrate de 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol	(N° CAS) 6846-50-0	1 - 1,5	Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 3, H412
éthylbenzène	éthylbenzène EB / éthylbenzène / éthyle benzol / éthylphényle / phénylthane / phényléthyle / toluène α-méthyl	(N° CAS) 100-41-4	0,1 - 0,5	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapeurs), H332 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine	2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine 2,2'-diéthanolamine / 2,2'-iminodiéthanol / amino-bis(éthanol) / di(hydroxyéthyl)amine / diéthanolamine / diolamine	(N° CAS) 111-42-2	< 0,5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

#### 5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

# DOLPHIN ONE FILL BODY FILLER

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs, fumées. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

styrene (100-42-5)		
Ontario	OEL STEL (ppm)	100 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	35 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Saskatchewan	Notations et remarques	T20
éthylbenzène (100-41-4)		
Ontario	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	125 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	100 ppm
Saskatchewan	Notations et remarques	T20
oxyde de titane(IV) (13463-67-7)		
Alberta	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	Notations et remarques	LRT irr
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Colombie-Britannique	Notations et remarques	LRT irr
Manitoba	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Manitoba	Notations et remarques	LRT irr
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	Notations et remarques	LRT irr
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	LRT irr
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Nouvelle-Ecosse	Notations et remarques	LRT irr

# DOLPHIN ONE FILL BODY FILLER

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)		
Nunavut	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	Notations et remarques	LRT irr
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	Notations et remarques	LRT irr
Ontario	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Ile-du-Prince-Edouard	Notations et remarques	LRT irr
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	20 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)		
Ontario	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	Notations et remarques	Skin (IFV)
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	4 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	Notations et remarques	Skin

talc (14807-96-6)		
Alberta	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Manitoba	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	Notations et remarques	(R) (E) (K)
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

#### Protection des mains:

Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants de protection	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR), Polyalcol vinylique (PVA), Viton	6 (> 480 minutes)	0.4	

#### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Type	Utilisation	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Poussières	limpide

#### Protection de la peau et du corps:

# DOLPHIN ONE FILL BODY FILLER

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Appareil	Type de filtre	Condition
Appareil de protection respiratoire, Filtres à gaz	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)	Protection contre les vapeurs

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Pâte.
Couleur	: Blanc cassé
Odeur	: aromatique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: $\approx 1,145 (1,125 - 1,165) \text{ g/cm}^3$
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: $\approx 65502,183 \text{ mm}^2/\text{s}$
Viscosité, dynamique	: $\approx 75000 (70000 - 80000) \text{ cP}$
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Une Fois Emballé COV Règlementaire:	: 191 g/l (1.65 lb/gal)
Une Fois Emballé COV Réel:	: 191 g/l (1.65 lb/gal)
Une Fois Appliqué COV Règlementaire:	: 40 g/l (0.35 lb/gal)
Une Fois Appliqué COV Réel:	: 40 g/l (0.35 lb/gal)
Teneur en Eau	: 0 wt%
Volume des Composés Exempts	: 0 vol %
Poids des Composés Exempts	: 0 wt%
Substances volatiles	: 17,7 wt%
Polluants Atmosphériques Dangereux (PAD) %	: 17,73 wt%
Pourcentage de solides	: 82,27 wt%

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
------------	---

# DOLPHIN ONE FILL BODY FILLER

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

<b>styrène (100-42-5)</b>	
DL50 orale rat	> 6000 mg/kg de poids corporel (Rat, Mâle, Éléments de preuve, Oral)
DL50 orale	> 6000 mg/kg de poids corporel (Hamster, Mâle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	11,8 mg/l air (4 h, Rat, Données insuffisantes, non concluantes, Inhalation (vapeurs))
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	< 6000 mg/l/4h
ETA CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h

<b>diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 425, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Lapin, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Dermal, 14 jour(s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 0,12 mg/l

<b>éthylbenzène (100-41-4)</b>	
DL50 orale rat	3500 mg/kg (Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	15432 mg/kg de poids corporel (24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	17,8 mg/l (4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs))
ETA CA (oral)	3500 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	15432 mg/kg de poids corporel
ETA CA (vapeurs)	17,8 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	17,8 mg/l/4h

<b>oxyde de titane(IV) (13463-67-7)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (OCDE 425, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6,82 mg/l (Autres, 4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Inhalation (poussières), 14 jour(s))

<b>2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)</b>	
DL50 orale rat	1600 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	7640 mg/kg (Lapin, Dermal)
ETA CA (oral)	1600 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	7640 mg/kg de poids corporel

<b>talc (14807-96-6)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 2,1 mg/l/4h (OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), rat, male/female, experimental value)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire au fœtus..

# DOLPHIN ONE FILL BODY FILLER

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

styrène (100-42-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).

styrène (100-42-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)	
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	300 mg/kg de poids corporel

éthylbenzène (100-41-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

DOLPHIN ONE FILL BODY FILLER	
Viscosité, cinématique	≈ 65502,183 mm <sup>2</sup> /s

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

styrène (100-42-5)	
CL50 poisson 1	10 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 Daphnie 1	4,7 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
ErC50 (algues)	4,9 mg/l (EPA OTS 797.1050, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
EC50 72h algae 1	4,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (green algae); 72 h)
BCF poissons 1	35,5 (Carassius auratus, Étude de littérature)
Log Pow	2,96 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Log Koc	2,55 (log Koc, Valeur estimative)

diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)	
CL50 poisson 1	> 1,55 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Pimephales promelas, Valeur expérimentale, Supérieur à l'hydrosolubilité)
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1,55 mg/l (Autres, 96 h, Planorbarius corneus, Valeur expérimentale, Supérieur à l'hydrosolubilité)
CL50 autres organismes aquatiques 2	> 1,55 mg/l (Autres, 96 h, Platyhelminthes, Valeur expérimentale, Supérieur à l'hydrosolubilité)
CE50 Daphnie 1	> 1,46 mg/l (Autres, 48 h, Daphnia magna, Valeur expérimentale, Supérieur à l'hydrosolubilité)
ErC50 (algues)	> 7,49 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Supérieur à l'hydrosolubilité)
BCF poissons 1	5340 (OCDE 305, 23 jour(s), Lepomis macrochirus, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
Log Pow	4,1 (Calculé)
Log Koc	3,6 (log Koc, QSAR)

# DOLPHIN ONE FILL BODY FILLER

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>éthylbenzène (100-41-4)</b>	
CL50 poisson 1	4,2 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Salmo gairdneri, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	2,1 (1,8 - 2,4) mg/l (US EPA, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
EC50 72h algae 1	5,4 mg/l (US EPA, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Nombre de cellules)
BCF poissons 1	1 - 2,4 (Autres, 6 semaine(s), Oncorhynchus kisutch, Système à courant, Eau salée, Valeur expérimentale)
Log Pow	3,6 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 20 °C)
Log Koc	2,71 (log Koc, PCKOCWIN v1.66, QSAR)

<b>oxyde de titane(IV) (13463-67-7)</b>	
CL50 poisson 1	100 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
ErC50 (algues)	61 mg/l (EPA 600/9-78-018, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)

<b>2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)</b>	
CL50 poisson 1	1664 mg/l (96 h, Pimephales promelas, Système statique)
CE50 Daphnie 1	55 mg/l (48 h, Daphnia magna)
EC50 72h algae 1	75 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
Log Pow	-2,18 - -1,43 (Valeur expérimentale)

<b>talc (14807-96-6)</b>	
CL50 poisson 1	> 100 g/l (24 h, Brachydanio rerio, Système semi-statique)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>styrène (100-42-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,8 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	3,07 g O <sub>2</sub> /g substance
DBO (% de DThO)	0,42 (Étude de littérature)

<b>diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
DThO	2,4 g O <sub>2</sub> /g substance

<b>éthylbenzène (100-41-4)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,44 g O <sub>2</sub> /g substance (20d.)
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,1 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	3,17 g O <sub>2</sub> /g substance

<b>oxyde de titane(IV) (13463-67-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet (inorganique)
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

<b>2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,22 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,52 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	2,13 g O <sub>2</sub> /g substance
DBO (% de DThO)	0,1

<b>talc (14807-96-6)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet



# DOLPHIN ONE FILL BODY FILLER

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>talc (14807-96-6)</b>	
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>styrène (100-42-5)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
BCF poissons 1	35,5 (Carassius auratus, Étude de littérature)
Log Pow	2,96 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Log Koc	2,55 (log Koc, Valeur estimative)

<b>diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Fort potentiel de bioaccumulation (FCB > 5000).
BCF poissons 1	5340 (OCDE 305, 23 jour(s), Lepomis macrochirus, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
Log Pow	4,1 (Calculé)
Log Koc	3,6 (log Koc, QSAR)

<b>éthylbenzène (100-41-4)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
BCF poissons 1	1 - 2,4 (Autres, 6 semaine(s), Oncorhynchus kisutch, Système à courant, Eau salée, Valeur expérimentale)
Log Pow	3,6 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 20 °C)
Log Koc	2,71 (log Koc, PCKOCWIN v1.66, QSAR)

<b>oxyde de titane(IV) (13463-67-7)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

<b>2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
Log Pow	-2,18 - -1,43 (Valeur expérimentale)

<b>talc (14807-96-6)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>styrène (100-42-5)</b>	
Tension superficielle	0,032 N/m (20 °C)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.
Log Koc	2,55 (log Koc, Valeur estimative)
Log Pow	2,96 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)

<b>diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)</b>	
Tension superficielle	27,8 mN/m (22 °C, 100 vol %, Méthode A.5 de l'UE)
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.
Log Koc	3,6 (log Koc, QSAR)
Log Pow	4,1 (Calculé)

<b>éthylbenzène (100-41-4)</b>	
Tension superficielle	0,071 N/m (23 °C, 0.0582 g/l, Méthode A.5 de l'UE)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol. Toxique pour les organismes du sol.
Log Koc	2,71 (log Koc, PCKOCWIN v1.66, QSAR)
Log Pow	3,6 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 20 °C)

<b>oxyde de titane(IV) (13463-67-7)</b>	
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.

<b>2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)</b>	
Log Pow	-2,18 - -1,43 (Valeur expérimentale)

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

# DOLPHIN ONE FILL BODY FILLER

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

##### Département des transports

Non réglementé pour le transport

#### 14.3. Transport aérien et maritime

##### IMDG

Non réglementé pour le transport

##### IATA

Non réglementé pour le transport

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Directives nationales

##### styrène (100-42-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

##### diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

##### éthylbenzène (100-41-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

##### oxyde de titane(IV) (13463-67-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

##### 2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

##### talc (14807-96-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### 15.2. Réglementations internationales

##### styrène (100-42-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

##### diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

##### éthylbenzène (100-41-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

##### oxyde de titane(IV) (13463-67-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

##### 2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

##### talc (14807-96-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)  
Date d'émission : 03-13-2018  
Date de révision : 08-13-2019  
Remplace la fiche : 02-14-2019

# DOLPHIN ONE FILL BODY FILLER

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS Canada U-POL

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*